



Texte  

SUISSE lundi 22 juillet 2013

Peu à peu, les jeunes délaissent la violence

Anne Fournier zurich



Arrestation à Genève, au Jardin anglais. En 2012, le nombre de délits a reculé de 10,6% à Zurich par rapport à l'année précédente. (genève, 26 juin 2009 – © Martial trezzini/keystone)

> **Délits Le Ministère public des mineurs de Zurich constate une baisse depuis trois ans**

> **La tendance générale fait montre de quelques contre-exemples, comme à Genève**

Depuis trois ans, la criminalité des jeunes baisse dans le canton de Zurich, si l'on en croit les données du Ministère public des mineurs. En 2012, le nombre de délits a reculé de 10,6% par rapport à l'année précédente. Le procureur en chef des mineurs, Marcel Riesen-Kupper, se risque à utiliser l'expression de «tendance réjouissante». En effet, selon les chiffres publiés au printemps dernier, le nombre de cas traités par son institution sur dénonciation pénale est passé de 12 361 en 2009 à 8129 en 2012. 3417 mineurs ont été condamnés, soit 500 de moins que l'année précédente, en grande partie pour des délits financiers (38,2%), suivis des affaires liées à la drogue. La baisse concerne aussi les actes de violence – ils englobent les meurtres, les agressions physiques, les menaces ou les attentats à la pudeur –, en diminution depuis 2009 (630 cas en 2012, soit 11,6% de moins que l'année précédente).

«Le recul s'observe dans la plupart des cantons urbains de Suisse alémanique», note Marcel Riesen-Kupper. Il invite pourtant à la prudence pour éviter toute

interprétation hâtive de la lecture de ces chiffres zurichois. Plus de laxisme? Plus de médiation? Génération plus individualiste et moins rebelle? «Nous pouvons simplement relever quelques changements susceptibles d'avoir eu de l'influence.» Parmi ces pistes, les moyens plus conséquents mis à disposition du Ministère des mineurs pour se pencher sur ces questions. «Notre personnel a crû d'un tiers durant ces dernières années.» Autre facteur jugé essentiel, une durée d'enquête diminuée de moitié depuis 2009 pour passer de 166 à 83 jours en moyenne. «La prise de conscience des faits est plus rapide. Cela dissuade aussi davantage.» L'introduction en 2007 du nouveau droit pénal des mineurs, qui allie mesures de protection et punitions, a fait passer d'un à quatre ans la peine maximum mais reste, aux yeux du procureur, sans lien direct avec les évolutions de statistiques. Il insiste: «N'oublions pas que nous parlons uniquement de criminalité enregistrée.»

Même considérées avec prudence, ces statistiques marquent un tournant significatif. En Suisse alémanique, le thème de la violence chez les jeunes a fortement occupé les esprits et les débats politiques ces dernières années, nourri par des affaires très médiatisées. En 2006, le cas du présumé «viol collectif de Seebach» sur une jeune fille de 13 ans choquait le pays entier et entraînait une déferlante politico-médiatique. Devant la presse, la police avait parlé de «viols de masse» et avait présumé de la culpabilité des treize adolescents alors interpellés, précisant que la plupart étaient originaires des Balkans ou du sud de l'Europe. Lors du procès, la présidente du tribunal avait dénoncé «une condamnation avant l'heure». Seuls deux jeunes hommes (16 et 18 ans lors des faits) avaient finalement été jugés. En 2009, ce sont les «cogneurs de Munich» qui défrayaient la chronique. Trois élèves de l'école professionnelle de Küsnacht, sur la Goldküste avaient agressé sans motif cinq personnes pendant un voyage de classe dans la ville allemande. Une année plus tard ils écopaient de 7 ans, 5 ans et presque 3 ans de prison ferme.

La surmédiation ainsi que l'utilisation politique qui ont suivi – notamment pour promouvoir un renforcement des mesures pénales – ont eu des effets pervers, note le procureur, dans cette tendance à faire d'un cas une généralité. Dans un même temps, ils ont suscité une attention redoublée portée à cette problématique, auprès des jeunes eux-mêmes, très informés aussi par les nouveaux médias ou les quotidiens gratuits. Parallèlement, le canton de Zurich a mis en place des mesures de prévention et de médiation. La présence policière est devenue plus visible, notamment dans les lieux publics, avec des services spécialisés pour la jeunesse, à une époque où la vie dans l'espace public s'étale sur 24 heures. «Au niveau des écoles, la prévention et le message d'une tolérance zéro ont redoublé durant ces dix dernières années», relève Enrico Violi, qui occupe un poste créé en 2008 de préposé aux mesures de lutte contre la violence en milieu scolaire. A ce titre il coordonne les démarches lancées par les écoles. Pourtant, il souligne: ces données du Ministère public, même confirmées par celles de la police cantonale, ignorent un «important chiffre noir», soit les actes non connus des autorités de poursuite pénale.

Cette prudence se retrouve auprès des différentes instances consultées à

l'intérieur comme à l'extérieur du canton de Zurich pour commenter ces chiffres. Beaucoup attendent notamment la prochaine étude de la Suva, annoncée pour septembre, et qui, depuis 2009, se penche sur les lésions corporelles dues à des actes de violences, donc du côté des victimes. A l'Office fédéral de la statistique, on confirme une tendance à la baisse dans la globalité du pays pour les jugements pénaux des mineurs répertoriés, mais on s'abstient de la commenter. Pris séparément, les cantons manifestent quelques disparités dans ces données fédérales. Genève, notamment, enregistre une hausse passant de 371 cas en 2008 à 737 en 2012. Pour le président du Tribunal des mineurs, Olivier Boillat, ce sont les changements intervenus au niveau des procédures qui influencent ces données. «Nous observons également un recul de la délinquance notamment entre 2011 et 2012 mais ces chiffres requièrent de la prudence.» On préfère certes véhiculer une image positive de la jeunesse mais on craint aussi de devoir la rectifier en raison d'une nouvelle tendance vers le haut.